

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE TASSIN
19 AVENUE DE LAUTERBOURG
69160 TASSIN

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de TASSIN

M LE MAIRE DE MARCY L'ÉTOILE

Affaire suivie par : Véronique Chambon-Richerme

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

TASSIN, le 22/09/2022

Madame, Monsieur,

Par courrier du 19/09/2022, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de Marcy l'étoile à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité de Marcy l'étoile à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Véronique Chambon-Richerme
Chef de service comptable des finances
publiques
Trésorerie de Tassin la demi-lune

Véronique CHAMBON-RICHERME
Chef de service comptable
des finances publiques